Image not found or type unknown

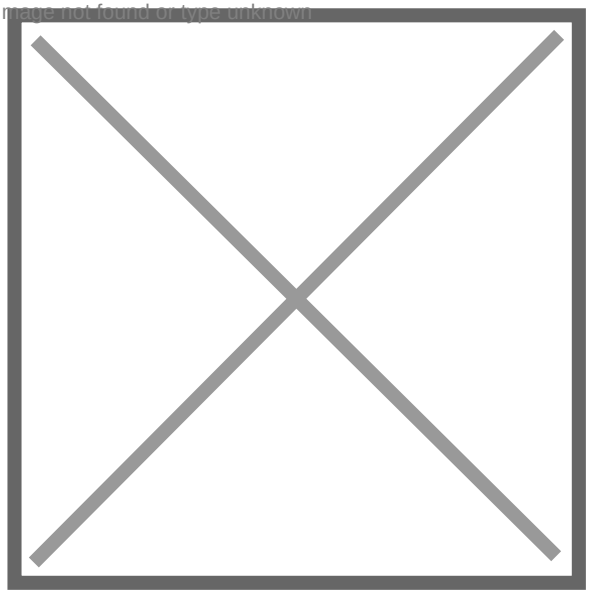

Partir loin! qui paye le voyage des enfants?

Par **victoire**, le **19/01/2008** à **12:06**

je suis actuellement séparée mais non divorcé, nouas avons deux enfants dont j'ai la garde(entendu entre nous). leur pére les prends 1wk sur 2, la moitié des vacances et plusieurs fois dans la semaine (soit pour dormir soit pour manger le midi) Avec mon nouvel ami nous souhaiterions partir vivre dans le sud de la france avec les enfants mais j'ai entendu dire que si c'est moi, qui prenais l'initiative de partir loin, je devrais prendre a charge tout les frais pour qu'ils continuent a voir leur pére 1 wee kend sur 2... pourriez vous m'eclairer sur ce sujet? Je suis actuellement sans emploi, vivons sur Calais et j'aimerais trouver un travail dans le sud car ici les temps sont dur. merci par avancede votre reponse

Par **celine59**, le **19/01/2008** à **13:25**

bonjour, j'avoue ne pas connaître ce que dit la loi à ca sujet, mais il me semble difficile, d'un point de vue humain de demander à ce que le père paie les trajets, sachant qu'il n'a en aucun cas choisi l'éloignement de ses enfants, et n'est peut être pas en accord avec cette décision. Il me semblerait logique étant donné qu'il s'agit de votre choix que vous en assumiez les frais ainsi que l'accompagnement physique (ou personne de confiance) lors du trajet en fonction évidemment de l'âge de vos enfants. Le jugement n'étant pas prononcé cela peut faire parti des sujets à discuter avec votre avocat et à négocier avec le père et à présenter au juge qui décidera qui paie quoi. Sachez cependant qu'il me semble extrèmement positif votre manière de "vous partager vos enfants", le père venant les chercher pas uniquement les we et la moitié des vacances; vous arrivez apparemment à bien vous entendre, ce qui est rare. Alors faites attention pour le bonheur de vos enfants à ne pas fragiliser cette entente en partant si loin. D'autre part sachez que le sud en terme d'emploi n'est pas si ouvert que cela d'autant plus si vous partez sans emploi et que vous devez régler les frais de transport 2 we par mois

et pour les vacances, cela me semble être une situation délicate. cependant de manière objective, je vous livre l'histoire d'un ami dans la même situation, son ex-femme étant parti vivre à bordeaux, le juge a décidé que c'était à lui d' aller chercher ses enfants s'il voulait les voir, donc c'est lui qui paye les trajets, en plus de la pension alimentaire, et tout ça pour ne voir ses enfants que deux we par mois, j'avoue ne pas trouver cela très juste mais c'est la loi. Tout dépend qui a le droit de visite et que décide le juge pour le bien des enfants. Bon courage

Par **castanet**, le **01/04/2008** à **17:06**

salut alors je suis partie vivre loin de la france avec monnouveau conjoint et mes enfants et le pere a sa charge les frais pour le voayge allé et retour et il doit meme allé chercher et ramener ses enfantsa mon domicile.
je pense que si vous partez vivre loin du pere il ne pourra pas les prendre un week sur deux car trop de trajet pour les gosses.
voila la seule chose a faire et de voir avec votre avocat mais ce qui est sur c est que c est ke juge qui tranchera.
bien a vous

Par **dieljote**, le **02/04/2008** à **21:38**

bonjour castagnet je voulais savoir si le pere de vos enfants s etait oppose a votre depart ou si tout a ete fait a l amiable entre vous deux?vous a t il laisse partir sans probleme et le juge a t il accepter tout de suite votre demande?merci de me repondre a bientot

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés